



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2003

Original: français

Lettre datée du 31 janvier 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la concentration observée des forces de l'Armée patriotique rwandaise (APR) à Kanyabayonga, ville congolaise de la province du Nord-Kivu, située à proximité des frontières rwandaise et ougandaise.

Cette ville risque d'être dans les prochaines heures le théâtre d'une nouvelle confrontation des troupes des armées rwandaise et ougandaise sur le territoire congolais.

Mon gouvernement demande instamment au Conseil de sécurité de tout mettre en oeuvre afin d'éviter une quatrième guerre dans la guerre d'agression entre les forces occupantes du Rwanda et de l'Ouganda, pays ayant agressé la République démocratique du Congo.

Les gouvernements de ces deux pays multiplient les subterfuges afin de ne pas se voir liés par les accords qu'ils ont pourtant librement signés avec le mien, à savoir en ce qui concerne le Rwanda, l'Accord de paix de Pretoria du 30 juillet 2002 (S/2002/914, annexe), et l'Accord de Luanda du 6 septembre 2002, pour l'Ouganda.

Mon gouvernement souhaiterait également que l'organe principal des Nations Unies chargé de la paix et de la sécurité internationales puisse prévenir un nouveau drame humanitaire dans des contrées congolaises sous occupation qui ont énormément souffert, particulièrement en ce début d'année de l'activisme criminel des armées régulières d'occupation, ainsi que celui des groupes armés qui leur sont affiliés. Les récents actes intolérables, répulsifs et inacceptables, les massacres et violations systématiques des droits de l'homme perpétrés par le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et le Rassemblement congolais pour la démocratie nationale (RCD/N) en Ituri sont pour nous un triste et douloureux rappel.

Mon gouvernement estime que le Conseil de sécurité gagnerait en crédibilité en veillant au strict respect par les pays agresseurs, le Rwanda et l'Ouganda, de toutes les résolutions pertinentes du Conseil sur la situation en République démocratique du Congo, et au besoin en recourant à leur rencontre aux mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.



Je vous prie de bien vouloir faire circuler la présente comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Atoki **Ileka**
